

RÉUNION DU 12 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le douze février, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis RICHAUDEAU, Maire.

Date de convocation: 5 février 2019

Présents : Jean-Louis RICHAUDEAU, Daniel RENAULT, Frédéric BRUNETEAU. Bruno MOUNIER, Laurent COSNARD, Aurélie ROY et Emilie JOLLY.

Absents excusés : Peggy PELLETIER (donne pouvoir à Aurélie ROY) et Christine RATEAUD (donne pouvoir à Christine RATEAUD).

Secrétaire de séance : Emilie JOLLY

DERNIER PV DE REUNION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le dernier PV de réunion.

INDEMNITES DES ELUS

Monsieur le Maire rappelle que le montant des indemnités de fonction est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie selon l'importance du mandat et la population de la collectivité.

Lors des dernières élections municipales, l'indice brut terminal était de 1022.

Au 1^{er} janvier 2019, cet indice a été revalorisé à 1027 et correspond à un montant mensuel de 3 889,40 €.

Le texte de loi précise que pour les délibérations indemnitaires faisant référence à l'ancien indice brut 1022, une nouvelle délibération est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'application de l'indice 1027 pour le calcul des indemnités des élus. Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document se référant à ce dossier. Les sommes nécessaires au budget 2019 y seront inscrites.

MARCHE D'ACHAT SDEER

Monsieur le Maire explique qu'il y a la possibilité de mutualisation pour des besoins en matière d'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique via le SDEER.

Après discussion, il est demandé que monsieur le maire demande plus d'informations à ce sujet – la délibération est donc reportée.

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe que les travaux d'extension de réseaux au lieu-dit Les Grandes Maisons - chemin des Vignes et chemin des Acacias – ainsi que les travaux de voirie « Chemin des Acacias » et le Canal de l'Unima réalisés par l'entreprise Berton sont terminés.

Les crédits nécessaires avaient été prévus sur le budget 2018 et reportés sur l'exercice 2019. (14 000 € ventilés sur l'article 2135 pour 6 000 € et sur l'article 2151 pour 8 000 €).

Il convient de regrouper les crédits disponibles sur le même article, à savoir 2151 « Travaux de Voirie ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la décision modificative comme indiqué ci-dessus. Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document se référant à ce dossier. Les sommes nécessaires au budget 2019 y seront inscrites.

DEVIS

Corniche mairie :

Il y a la nécessité de refaire la corniche de la mairie. A cet effet, deux devis ont été demandés :

- Entreprise MULLON Jean-Luc pour un montant de 1730 € HT soit **2 076 € TTC**
- Entreprise AMP – BESSON pour un montant de 1878.77 € HT soit **2 254.52 € TTC**

Le devis de l'entreprise MULLON Jean-Luc est retenu.

Volets location au 9 route de St Savinien:

Le Maire informe le conseil municipal que les volets de la location sis 9 route de St Savinien sont détériorés et présentent de nombreuses traces d'usure.

A cet effet, deux devis sont présentés :

- Volet en bois par l'entreprise AEST Menuiserie pour un montant de 2016.83 € TTC
- Volet en PVC par l'entreprise AEST Menuiserie pour un montant de 2748.86 € TTC

Le devis pour des volets en PVC par l'entreprise AEST Menuiserie pour un montant de 2748.86 € TTC est retenu.

QUESTIONS DIVERSES

1. Logements communaux : le conseil projette de refaire l'isolation des combles des deux logements.
2. Sécurité incendie : Monsieur le Maire a rencontré le lieutenant TEURLAY, pompier responsable du secteur concernant la mise en conformité des points incendie. Le projet va prochainement être étudié et mis en place.
3. Assainissement : la campagne de contrôle des assainissements individuels sera lancée durant le printemps. Cette campagne concerne l'ensemble des assainissements ayant plus de 10 ans. Chaque foyer concerné recevra un courrier d'information. Une réunion publique est prévue le lundi 25 mars 2019 à 18 h 00 à la salle municipale.
4. PLU : la délibération entérinant le futur PLU sera prise courant mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.